FRC 1. 3467

3467

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 10816

OPINION

DE

JACQUES-FRANÇOIS BISSY,

Député du département de la Mayenne,

Sur le projet de faire grace aux condamnés qui feroient des révélations importantes au bien de l'État.

Séance du 16 germinal an 7.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

QU'UN vaste filet de mort soit tendu sur les républicains, qu'un système affreux de les précipiter un à un dans la tombe, existe dans plusieurs départemens de l'Ouest

& du Midi ; qui peut, de bonne foi, le révoquer en doute, lorsque, depuis six ans, le royalisme & le fanatisme réunis promènent le couteau sur leurs têtes, la torche au tour de leurs habitations? Est-ce brigandage dans le sens absolu & dans la stricte acception du mot? non, c'est un plan de destruction conçu contre les amis de la patrie, & exclusivement mis à exécution contre eux. Le moyen de le nier, quand chaque jour le poignard va, de préférence, chercher le sein du fonctionnaire public, de l'acquéreur des biens nationaux, de quiconque a montré de l'attachement à la liberté? ... Comment le contester, quand au milieu de ces exécrables désordres l'ennemi du gouvernement trouve par-tout, pour ses biens, pour lui-même, protection & sûreté? ... Ce cruel état de choses n'est pas l'effet non plus d'un ressort répulsif; on y chercheroit en vain les symptomes & les caractères d'une réaction. Il n'y a point de ressentiment personnel, point de vengeances individuelles là où les coups se portent sans distinction, & sur celui qui a figuré sur la scène de la révolution, & sur celui qui n'a joué d'autre rôle que de laisser pressentir son goût pour l'indépendance & la philosophie. C'est donc, (& je crois l'avoir démontré dans le comité général du 3 du courant); c'est donc une conspiration générale des prêtres & des rois contre le nouvel ordre établi; c'est donc une détermination bien constante, bien marquée de leur part, de ne laisser respirer quiconque, de façon ou d'autre, s'est mis en opposition avec eux.

Ces vérités bien connues, il vous importe sans doute d'opposer une digue puissante à ce torrent exterminateur.

Pour y parvenir, vous abandonnerez-vous au zèle, à l'activité des tribunaux? laiſſerez-vous à la loi le ſoin de punir, à l'exemple, celui de comprimer? aurez-vous recours au déploiement d'une grande force publique, ou bien vous repoſerez-vous, tout ſimplement, ſur les ſollicitudes de la police?..... Mais l'expérience de pluſieurs années ne nous prouve que trop, que tous ces moyens, iſolément pris, ſont inefficaces ou uſés.

Les tribunaux ne peuvent rien là où par-tout, on rencontre les empreintes ſanglantes du crime; nulle part, ni dénonciateurs, ni témoins. On ne ſait donc pas que la terreur qui plane ſur nos malheureuſes contrées glace tellement d'effroi qu'on ſouffre ſans oſer faire entendre le cri de la douleur?..... On a donc perdu de vue que plus d'un citoyen eſtimable eſt tombé ſous le poignard pour avoir, dans une procédure criminelle, ſeulement dépoſé? Non....., non, quoiqu'entourés de cadavres & de décombres, les tribunaux, avec toute la bonne volonté poſſible, parviendront rarement à faire peſer ſur la tête d'un coupable la peine due à ſes forfaits. Il faut renoncer à ce genre de repreſſion; propre aux temps ordinaires, il eſt impuiſſant dans le moment actuel.

Peut-on eſpérer davantage de l'action de la force pupublique? Pour vous mettre à portée d'en juger, je vais vous donner ici une légère idée de l'ennemi que vous avez à réduire: n'allez pas vous imaginer qu'il ſe lève en maſſe; s'il en étoit ainſi, une force égale ou ſupérieure l'auroit bientôt atteint & détruit. Le ſort de la Vendée, de

la première chouanerie, lui a appris une tactique bien différente, mais non moins dévastatrice, non moins meurtrière.

Ces cannibales ont un commandement-général, des divisions militaires, des chefs de différens ordres, des arrondissemens civils, des tribunaux mêmes, des caisses de recette & de paiement, des correspondances, des couriers, des espions, des vedettes; leur organisation offre la symétrie la plus complette dans toutes ses parties. S'agit-il de combiner une opération ? à l'instant un directoire se forme & délibère : l'arrêté pris, on le transmet aux agens immédiats, ceux-ci à leurs subordonnés. Sur chaque dégré de cette horrible hiérarchie siége un Séide toujours dévoué, toujours prêt à exécuter. A-t-on signalé quelque victime à la mort, quelque hameau au pillage, à l'incendie ?.... aussi-tôt, dix, quinze, vingt, trente, cinquante, soixante sicaires, plus ou moins, selon la difficulté de l'entreprise, se mettent en mouvement sous la direction d'un chef, & le crime est bientôt consommé. Forment-ils un corps dans leur marche ? non, c'est séparément qu'ils voyagent, ou, tout au plus, par pelotons de deux ou trois, jusqu'au lieu indiqué pour le rassemblement. Qu'un municipal leur demande ce qu'ils sont, d'où ils viennent, où ils vont? ils lui déroulent des passe-ports, des patentes de marchand : quelquefois ils se montrent à lui sous l'habit militaire & lui présentent de feuilles de route.

Pour ajouter à la difficulté de leur recherche, ce ne sont pas ordinairement les individus d'un pays qui agissent dans ce pays; c'est d'un autre qu'on les expé-

die : cette transfusion est réciproque, & à l'aide des précautions qu'ils prennent, des partisans secrets qu'ils ont partout & chez lesquels ils trouvent toutes les ressources possibles, il n'est pas aisé de les atteindre.

On les a vus, arrivant tout-à-coup, par des points opposés, investir une maison, un village, en égorger les habitans, les piller, & disparoître ensuite avec la rapidité de l'éclair. Cherchez-les, mettez-vous à leur poursuite; peine superflue, vous ne voyez plus rien.

Maintenant, je le demande : avec une telle organisation, de tels moyens, de tels partisans, de tels exécuteurs, quelle seroit l'efficacité de la force armée, *seule*, en la supposant même sur le pied le plus imposant ? Peut-on placer des troupes dans tous les chefs-lieux, dans tous les hameaux, au domicile de tous les particuliers ?... Que peut-on donc faire ? quelques patrouilles, quelques fouilles, quelques chasses quand les brigands se sont présentés sous l'appareil d'un certain nombre. Mais, le résultat ?.... ne rien rencontrer, ne rien découvrir, tout au plus, l'exhibition futile de quelques passe-ports..... Cependant, le mal se continue, se propage : on se désole, on se désespère dans l'impossibilité où l'on est d'y parer.

Je n'entends pourtant pas dire que l'action de la force publique soit absolument nulle. Elle est utile, nécessaire, même; car, sans elle, que pourroit-on ? Rien. Mais, d'après le tableau que je viens de tracer, elle n'est, à mon sens, qu'un moyen accessoire, aucunement principal.

On nous vante la ressource de l'espionage. Je suis loin

de la dédaigner. C'eſt un reſſort ſuſceptible encore d'être mis en action. Il ne faut pas néanmoins ſe le diſſimuler ; il a beaucoup perdu de ſon intenſité. Pluſieurs fois trahis par de faux aſſociés, les brigands ſont aujourd'hui en meſure contre toute ſurpriſe. Leur défiance, à cet égard, eſt extrême. Ils ne ſe confient plus qu'à des hommes bien accrédités, bien éprouvés, bien connus. Il eſt infiniment difficile de les tromper. D'ailleurs, peu de perſonnes veulent entreprendre un rôle auſſi périlleux : & puis, pour y réuſſir il faut une fineſſe & un caractère peu communs. Je le répète : ce moyen eſt bon à employer ; mais ce ſeroit étrangement s'abuſer que d'attendre de lui ſeul la cure radicale du mal.

Enfin, où donc la chercher ? Où ? dans la diſſolution même du lien qui unit ces ſcélérats. Trouvons l'art de rompre leur aſſociation, de paralyſer leurs projets de pillage & de ſang ; forcés alors de ſe ſéparer ou réduits à l'heureuſe impuiſſance de nuire, on aura atteint l'objet deſiré. Plus j'y réfléchis & plus je crois le ſaiſir, ce moyen précieux, dans la grace qui ſeroit accordée au complice qui feroit des révélations importantes & utiles à la patrie. Erigez-le en loi, & je réponds qu'en peu tous leurs plans ſeront déſorganiſés. L'approche du néant fit toujours pâlir la nature. Elle éprouve un trouble involontaire à l'idée de ſa deſtruction. L'amour de la vie en retiendra plus d'un aux marches de l'échafaud. Peut-être auſſi l'aiguillon du remords aura priſe encore ſur quelques autres : que ſait-on ?..... De ces derniers le nombre ſera petit, je le crois ; mais, je le maintiens, ce que le repentir ne produira pas, tout autre ſentiment l'opérera ;

car, qu'on ne se trompe pas sur la tenue de ses brigands. Ce ne sont pas des hommes à grand caractère ; plus d'une fois, ils ont prouvé qu'ils n'ont que le courage du crime: il en est peu qui aient su mourir.

Comptez donc, citoyens représentans, comptez sur le succès de cette mesure. Employez-la, & soyez persuadés qu'un exemple ou deux vous donneront les résultats les plus satisfaisans. Quelques chefs, quelques agens, quelques recéleurs d'arrêtés, par suite d'une révélation faite, & voilà la crainte qui s'empare de tous. Chacun ne verra plus qu'un dangereux délateur dans le compagnon de ses forfaits. Je présume bien que, votre résolution prise, ils vont se rassurer les uns les autres par de sacrilèges promesses ; mais veuillez attendre, & bientôt l'expérience viendra leur prouver la foiblesse & l'inutilité de leurs sermens . . . . Alors, environnés de périls, sans abri sûr où pouvoir se réfugier, il faudra bien qu'ils se séparent . . . . Exposés d'un moment à l'autre à voir leurs complots dévoilés, il faudra bien qu'ils y renoncent.

Qu'on ne vous dise pas que l'exercice d'un tel droit franchit la sphère de vos pouvoirs. Cela pourroit être dans des temps calmes & dans des circonstances ordinaires ; mais, dans la crise désastreuse où nous sommes, & pour des pays en proie aux horreurs de la guerre civile, pour des lieux où l'action de la loi, toutes les mesures de gouvernement sont, si je puis m'exprimer ainsi, frappées d'une sorte de stérilité ; je soutiens que, sans dépasser la limite de vos facultés, vous pouvez, vous devez même agréer, sous quelques modifications cependant, le parti qui vous est proposé.

Ici la charte fondamentale eſt attaquée dans la perſonne de ſes amis, de ſes ſoutiens, de ſes défenſeurs. Ici, elle eſt méconnue, outragée par ſes implacables ennemis. Certes, il vous appartient à vous ſes premiers dépoſitaires & ſes gardiens intègres, de prendre toutes les meſures convenables pour la faire reſpecter; & ces meſures, n'ayant pour but que ſa conſervation, ne ſauroient jamais être en contradiction avec elle. Le corps politique, auquel elle donne la vie, n'eſt-il pas une perſonne morale ayant ſon moi, ſa penſée, ſon action? Le deſir inné de ſa durée ne repoſe-t-il pas dans le fond de ſon être? Sa tendance la plus conſtante n'eſt-elle pas vers la sûreté & le bonheur de tous? Légiſlateurs, le *ſalut de l'Etat*, voilà votre règle ſuprême; toute autre conſidération doit ſe courber devant elle. C'eſt le moule, le vrai type de toutes les lois. Loin de nous ce judaïſme puérile qui ſacrifie tout à une vaine déférence pour les mots. Gardons-nous de tuer la conſtitution par un reſpect mal entendu pour elle. Démêlons bien nos idées, & nous nous convaincrons que le moyen propoſé, s'il eſt hors d'elle, n'eſt pas *contre*. Dès-lors, puiſque il eſt propre à la garantir des atteintes mortelles qu'elle reçoit de toutes parts, ſeroit-ce remplir ſon vœu & vous montrer ſes amis, que de balancer à l'agréer? . . . . .

En dernière analyſe: le mal eſt au comble. Il faut un remède auſſi efficace que prompt.

N'allez point le chercher dans les tribunaux.

Où il n'y a point de preuves, le glaive de la loi demeure enchaîné.

Ce n'eſt pas non plus de l'eſpionage, ni de la force armée ſeuls, qu'il faut le ſolliciter.

Où règnent la précaution & l'ombrage vous auriez peu de ſurpriſe à eſpérer; & là, où le citoyen ne marche qu'à travers des files d'aſſaſſins, ſans aucun ſigne pour les reconnoître, la force publique, iſolément conſidérée, toute puiſſante, toute néceſſaire qu'elle eſt, ne peut pas encore aſſez.

C'eſt donc dans la fédération même de ces monſtres qu'il faut porter le fer. Proclamez la grace des révélateurs, & tout eſt diſſous.

En cela, rien de contraire au pacte ſocial. Ce n'eſt point à ſa lettre qu'il faut s'attacher, c'eſt à ſon eſprit. Qui veut la fin, doit employer les moyens.

En 1792, j'ai entendu un roi perfide proteſter de ſon attachement à la première conſtitution. Ses miniſtres, leurs affidés, faiſoient ſans ceſſe retentir à mes oreilles: *la conſtitution, toute la conſtitution, rien que la conſtitution* . . . . Et cependant chaque jour ils en démoliſſoient une pièce.

En 1793, j'ai ouï profeſſer à la tribune conventionnelle cette exécrable maxime: *périſſe une génération toute entière plutôt que d'énerver un principe!* . . . . Et le crêpe de l'anarchie couvroit le ſol français.

Dans les années 2 & 3, *la juſtice*, *l'humanité* erroient ſur toutes les lèvres; & jamais, dans d'autres temps, ſur tous les points de la République, il n'a coulé plus de ſang.

Enfin dans les derniers mois de l'an 5, j'ai vu les

hommes de fructidor prétendre aimer mieux que nous la constitution de l'an 3, ... *que nous* . . . . *nous, ses fondateurs, nous qui l'avions présentée à la sanction du peuple ;* et les prêtres féroces, & les barbares émigrés, excités par eux, rentroient de toutes parts à l'ombre de leurs lois.

Oui, j'aime cette constitution ; mille fois je donnerois mon existence pour elle ; mais je ne suis pas du nombre de ceux qui *ne la caressent que pour l'étouffer ;* & c'est parce que je la chéris & que je la veux dans toute la loyauté de mon ame, c'est parce que je desire ardemment le bien de mon pays, que je vote pour le projet de la commission, en lui donnant, toutefois, un effet temporaire et limité aux brigands connus sous le nom de Chouans.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Germinal an 7.